

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du DIMANCHE 18 Novembre 1792, l'an premier de la République.

Une société d'Écrivains patriotes rédige cette Feuille, & les articles des Séances de la Convention nationale sont particulièrement rédigés par le citoyen *Monnier*, Député de la Lozère à l'Assemblée législative, & aujourd'hui à la Convention nationale. La Société ayant acquis le fonds des Rédacteurs de l'ancienne *Gazette universelle* qui ne doit plus reparaitre, ce Journal aura comme elle, par les correspondances les plus étendues dans toute l'Europe, le mérite de donner les nouvelles les plus fraîches, les plus exactes, & plus qu'elle, celui de propager les principes du régime républicain qui vont former les bases de notre Constitution. La nouvelle Société s'étant chargée d'acquiescer les engagements de l'ancienne, les Soucripteurs qui ont éprouvé les trois mois & cinq jours d'interruption, recevront ce Journal deux mois & cinq jours au-delà de l'expiration de leur abonnement; le troisième mois sera remplacé par un exposé succinct & rapide, en douze ou quinze feuilles, de tous les événemens qui se sont passés en Europe, depuis le 10 août jusqu'au 15 Novembre de cette année. Ce travail important sera bientôt mis sous presse; on pourra juger de son intérêt par celui que présente le *Tableau politique* qui ouvre cette Feuille.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 33 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières.

*Suite du Tableau politique & révolutionnaire de l'Europe.*

*Etat de Venise.*

LE principal & presque l'unique objet de la constitution de Venise est de prévenir une révolution au-dedans, & d'empêcher qu'aucun de ses citoyens n'usurpe la souveraineté. C'est dans cette vue que tous les pouvoirs y sont combinés & balancés d'une manière très-compliquée, qu'on a établi le conseil des dix & les inquisiteurs d'état, & qu'on a fait un grand nombre de loix qui rendent tous les nobles ensemble les tyrans de chacun en particulier. C'est pour affermir le despotisme aristocratique qu'on s'est fait un principe de donner au peuple la licence en échange de la liberté, une vertu de la méfiance & de la crainte, & qu'on a banni les mœurs de la république (1). Si la sûreté des personnes est un des premiers objets de la société, s'il n'y a point de gouvernement sans mœurs, il est évident que la constitution de Venise est mauvaise, & que sa stabilité n'est qu'un vice de plus.

L'aristocratie vénitienne, en s'affermissant au-dedans par ses loix les plus injustes, s'affoiblit encore plus au-dehors.

(1) Les fameux *Ridotti* dans lesquels des sénateurs tenoient des banques de pharaon, avoient tellement rempli les vues de l'aristocratie vénitienne, quelle a été même effrayée du succès de sa politique. Elle fit fermer ces *Ridotti* en 1776, sauf à les rouvrir si la moralité faisoit trop de progrès à Venise. C'est au courage & à l'éloquence M. Flangini qu'est dûe principalement la suppression de ces *tripots tenus par la république*. S'étant rendu odieux à ses concitoyens pour les avoir sauvés de leur perte, il alla à Rome, où après avoir été auditeur de rote, il est devenu cardinal. C'est l'homme le plus éclairé du sacré college, & celui qui a le moins d'influence.

Quelle peut être en effet la force d'un gouvernement qui a toujours des soupçons, & jamais des mœurs, qui n'a ni des soldats ni des citoyens? car peut-on nommer ainsi des hommes que l'Etat n'ose armer pour sa défense? ou ne s'agit-il sur un peuple corrompu que parce qu'il lui procure en abondance du pain & des amusemens? (*Panem & circenses*). La durée du gouvernement de Venise est due moins à son odieuse politique qu'à sa position dans des labyrinthes inaccessibles, & à la jalousie de ses voisins. Si elle étoit attaquée par une grande puissance, elle succomberoit bientôt. Ses délitérations secrètes, les inquisiteurs d'état, les *fanti*, dont un seul suffit pour faire trembler toute la république, ne pourroient la défendre. Cependant l'aristocratie vénitienne est uniquement occupée à prévenir les projets ambitieux de quelques-uns de ses membres, & elle ne voit pas que le danger d'être conquise par des étrangers est beaucoup plus réel & plus prochain.

Quoique la république de Venise semble avoir épuisé les mesures les plus propres à affermir son gouvernement intérieur, elle renferme deux causes de révolution qui ne tarderont pas à produire leurs effets; la première est ce nombre infini de nobles pauvres & presque mendiants qui sont exclus du Gouvernement, & qui savent qu'ils ont la même origine & les mêmes droits que les nobles souverains. Ils ne peuvent sortir de leur état d'abjection & de misère que par une révolution; il y a long-temps qu'ils n'attendent qu'un chef. La seconde cause de révolution dont l'aristocratie vénitienne est menacée, c'est la noblesse de terre ferme qui croit valoir la noblesse vénitienne, & ne lui obéit qu'à regret. Le gouvernement, pour la contenir, l'humilie & l'opprime, en lui faisant éprouver les rigueurs du pouvoir arbitraire; on la flatte en admettant quelques-uns de ses membres à l'exercice de la souveraineté, & en laissant aux autres l'espérance d'obtenir le même avantage.

Les principes de la révolution française ont pénétré dans



la république, malgré la vigilance soupçonneuse & sanginaire de l'inquisition d'état; ils y ont répandu & fortifiée la haine que les citoyens des villes de terre ferme ont pour le despotisme aristocratique. Si les François pénètrent dans l'Italie, la révolution de Venise sera bientôt opérée, ce n'est qu'au moment où cet antique édifice croulera, que l'on connoitra son peu de solidité, & qu'on s'étonnera de sa durée.

*Suite de la campagne des Prussiens.*

Dans la seconde conférence que le général Kalkreuth eut avec nos généraux, & qui se tint à Glorieux le 11 octobre, ce général s'annonça comme n'ayant aucune mission particulière, mais comme charmé de pouvoir coopérer de tous les moyens à une réconciliation sincère entre la nation française & le roi de Prusse.

*A. Dillon.* Vous connoissez, général, la teneur de la sommation que j'ai faite, comme un des généraux de la république, au commandant prussien à Verdun: il me faut une réponse prompte. Il est plus que tems que les armées étrangères évacuent notre territoire. Cette condition est un préalable rigoureux à tout accommodement; elle est le résultat d'une délibération du conseil exécutif de la république, sanctionnée par la convention nationale.

*Kalkreuth.* Je n'ai aucune mission particulière; mais ayant professé de tout tems une haute estime pour la nation française, je me trouverois trop heureux si je pouvois concourir à un accommodement également avantageux pour les deux nations. Je fais que le roi est très disposé à écouter toute proposition honorable, & qu'il ne tiendra pas à lui qu'on y parvienne promptement.

*A. Dillon.* Vous n'ignorez pas que de tout tems la nation française a estimé les Prussiens; qu'elle a toujours blâmé le monstrueux traité de 1756: mais alors les peuples étoient esclaves, & la volonté arbitraire des rois, souvent guidés par l'intérêt particulier de leurs courtisans, régloit la destinée des nations. Vous savez que Frédéric ne pouvoit croire à une telle alliance, qu'il fut long-tems à traiter avec l'Angleterre.

Passons l'éponge sur ces trahisons politiques; & puissent les deux nations, connoissant mieux leurs intérêts, se réunir contre leur ennemi commun!

*Kalkreuth.* Croyez, encore une fois, qu'il ne dépendra pas de moi que cet heureux évènement n'arrive promptement. Je n'ai point été consulté sur la guerre présente; je la trouve aussi impolitique de la part du roi, que celle de 1756 l'étoit de la part de Louis XV: mais, dans cette dernière occasion, on a suivi l'impulsion donnée à l'Europe entière, par la crainte de voir se propager des opinions qui ne conviennent point aux princes.

*A. Dillon.* La révolution française a été amenée par l'expérience de 14 siècles; la nation entière est d'accord, & elle a lieu de s'étonner que des puissances étrangères soient venues s'ingérer dans ses affaires domestiques; qu'elles aient craint son ambition, sur-tout d'après la sublime déclaration de ne point commencer de guerre dans la vue de faire des conquêtes.

Convenez, Général, qu'une telle déclaration devoit procurer à la France autant d'amis qu'il y a de philosophes en Europe.

*Kalkreuth.* Rien de plus noble sans doute que cette déclaration: mais quelle caution la France donnera-t-elle de sa persévérance dans ce système?

*A. Dillon.* Son intérêt, & sur-tout la loyauté & la franchise qui doivent servir de base à tout gouvernement républicain. Que le roi de Prusse réfléchisse sur cette vérité, & il

regrettera d'avoir fait couler le sang de ses peuples, & dissipé ses trésors, sur-tout quand il considérera que son véritable intérêt étoit de s'unir à nous pour humilier l'orgueilleuse maison d'Autriche, qui convoite la Silésie, & qui ne voit qu'à regret celle de Brandebourg jouer un des premiers rôles en Europe; mais, quoique comme vous je n'aie aucune mission, je vous le répète, il faudra, avant de traiter d'aussi grands intérêts, que les armées prussiennes évacuent le territoire français, & que le roi de Prusse reconnoisse la république, & les pouvoirs délégués à la convention nationale.

( La suite à demain. )

P A Y S - B A S .

*Extrait d'une Lettre de Bruxelles du 8 Novembre.*

Avant-hier au soir notre armée a été obligée de se retirer de Mons, & d'abandonner les retranchemens: les François sont venus l'attaquer avec 90 mille hommes & plus de 200 pièces de canon. La perte a été très-considérable de part & d'autre. Les premiers rapports font monter à 15 mille hommes les tués, restés sur le champ de bataille. Les François marchent sur les morts pour franchir nos batteries. Un bataillon de Bender, un de Wurtzbourg, la division de chevau-légers de Cobourg, ainsi qu'une partie des hussards de Bianckenstein, sont détruits. Il paroît certain qu: le général Keime, chef du régiment de Bender, est tué. L'on disoit que le général Sztaray avoit eu le même sort; d'autres le disent simplement blessé, ainsi que le général Clairfayt. Hier & cette nuit il est arrivé ici une quantité de chariots de blessés. Les François avoient avec eux des pièces de 24 & de 36 livres. Avant-hier au soir l'on disoit l'armée du duc de Saxe-Teschén à Castiaux, en deçà de Mons. Hier on a expédié d'ici un courier au prince de Hohenlohe, qui est actuellement avec son armée dans le Luxembourg, pour qu'il se replie de notre côté. Les François pénètrent aussi en Flandre par Menin & Courtray. Aujourd'hui les employés du gouvernement ont reçu trois mois de leurs appointemens en avance pour le cas d'une retraite. Tous les membres de l'administration se disposent à quitter Bruxelles; plusieurs sont déjà partis. La semaine dernière des especes & appartenant au gouvernement, avoient déjà été embarqués à Anvers pour la Hollande. La caisse militaire est arrivée hier d'Ath avec les équipages du général Beaulieu. Le baron de Breteuil est parti promptement hier matin. Les émigrés français, qui abondoient ici, n'ont que le tems de s'enfuir, les uns en Angleterre, les autres en Hollande. Tout est en confusion dans cette ville; ce ne sont que voitures qui partent chargées d'effets: on ne peut se procurer que difficilement des chevaux. L'on prétend que le quartier-général est attendu ici; cependant rien n'annonce qu'on se prépare à s'y défendre. Il paroît que le gouvernement se retirera à Ruremonde. En un mot, notre ville présente un aspect d'autant plus affligeant, que, pendant que les uns paroissent se réjouir, d'autres, en bien plus grand nombre encore, abandonnent leurs foyers, & se retirent à la hâte avec leurs effets les plus précieux.

Nous apprenons que la prise de Mons & la retraite de l'armée autrichienne vers Bruxelles, ont donné lieu à beaucoup de tumulte à Anvers: la populace anversoise, toujours prête à des excès, soit pour le système soi-disant théocratique, soit pour la révolution française qui en est l'antipode, a insulté tous ceux qu'elle connoît pour attachés au gouvernement autrichien, pillé leurs maisons, dévasté leurs propriétés, &c. Ainsi l'émigration des Pays-Bas va toujours en augmentant.

Bulletin

Louis  
fièvre; il  
qu'il a p  
assuré qu  
à l'aide c  
doute d'u  
il avoit l  
envoyoit  
Marie-  
cervau c  
matoires  
poitrine e  
yeux est  
mettent u

Louis  
garde le  
transpirat  
parfait ré  
conseil de  
Marie-  
très-bien  
presqu'en  
atteinte.

Copie d'un

Les dé  
tion, cito  
de plus g  
mettre en  
m'attende  
pour que  
blique.

Je n'ai  
cerner, q  
de leur a  
précision.  
je les att  
espérer le  
encore, j  
veloppé q  
rôle à ren

Copie d'un

Au

Fatigué  
du gé.éra  
tonnés su  
à nos enn  
renfermer  
fanfaronn  
qu'ils allo  
pensé qu'  
françoise,  
magne, d  
de nous f



## FRANCE.

De Paris, le 18 novembre.

## COMMISSION DU TEMPLE.

*Bulletin du 15 novembre 1792, premier de la république.*

Louis a éprouvé la nuit dernière quelque mouvement de fièvre; il a très-peu dormi & s'est mis à la diète jusqu'à midi qu'il a pris un bouillon. Il se trouve beaucoup mieux & a assuré qu'il n'avoit pas besoin des secours de l'art; qu'il avoit, à l'aide du régime, une expérience qui ne lui laissoit aucun doute d'un prompt rétablissement; que si, contre son attente, il avoit besoin de médecins, il seroit bien satisfait, si on lui envoyoit Monier, ou Vicq-d'Azir.

Marie-Antoinette a eu ces jours derniers un rhume de cerveau qui s'est manifesté à la figure par des signes inflammatoires & un embarras dans la respiration. Maintenant la poitrine est à peu-près dégagée; l'inflammation du nez & des yeux est extrêmement diminuée, toutes les apparences promettent une cessation prompte de tout accident.

*Du 16 novembre, 10 heures du matin.*

Louis a eu une bonne nuit, il a très-bien dormi, il ne garde le lit pendant cette matinée que pour profiter de la transpiration dans laquelle il se trouve pour arriver à un parfait rétablissement qui sera très-probablement annoncé au conseil dans le bulletin de ce soir.

Marie-Antoinette va de même beaucoup mieux, elle a très-bien reposé cette nuit; on peut la regarder comme presque entièrement débarrassée du rhume dont elle étoit atteinte. Les signes inflammatoires ont disparu.

*Copie d'une lettre écrite le 8 novembre au ministre de la guerre, par le général Custine.*

Les dépêches ci-jointes vous instruiront assez de ma situation, citoyen-ministre, pour qu'il me soit inutile d'entrer dans de plus grands détails. Il est bien tard; il faut bientôt me mettre en marche. Dans quelques heures, si les Prussiens m'attendent, je serai aux prises avec eux; faites des vœux pour que la fortune soit favorable aux armes de la république.

Je n'ai de moyens, pour empêcher les ennemis de me cerner, que de tenter le sort des combats à l'instant même de leur arrivée; assez heureux pour en avoir été averti avec précision. Ils sont arrivés hier au soir, & cette nuit même je les attaquerai, pourvu qu'ils ignorent ma marche. Je dois espérer le succès; j'ai tout fait pour le cacher; car, ce soir encore, j'étois le seul confident de mon plan; il n'a été dévoilé qu'au moment où il a fallu donner à chacun son rôle à remplir, & les principaux acteurs seuls le connoissent.

Le citoyen général d'armée. *Signé CUSTINE.*

*Copie d'une seconde lettre du général Custine au ministre de la guerre.*

Au quartier-général à Udingen, le 10 novembre 1792, l'an premier de la république.

Fatigué des lenteurs & des refus que j'éprouvois de la part du général Kellermann, de faire mouvoir ses troupes cantonnées sur la Chiere; ces lenteurs ayant fait former le projet à nos ennemis de me faire abandonner Francfort, & de me renfermer dans Mayence; quoique ne croyant pas à leurs fanfaronnades & à la jactance avec laquelle ils annonçoient qu'ils alloient se porter sur Mayence pour l'attaquer, j'ai pensé qu'il étoit nécessaire, pour la dignité de la nation française, pour soutenir la gloire de ses armes en Allemagne, de marcher au-devant de ceux qui se vantoient de nous faire abandonner la Franconie.

En conséquence, étant au moment de recevoir une partie des renforts que vous venez de m'envoyer, citoyen-ministre, renforts qui serviront à assurer l'importante place de Mayence, je me suis décidé à me mettre en marche avec un corps de troupes d'environ 5000 hommes, pour me porter en avant de Koenigstein, sur le chemin de Limbourg. J'avois été obligé, pour former ce corps, de prendre une partie des troupes qui composoient la garnison de Francfort, puisque je devois en imposer aux troupes autrichiennes & prussiennes qui restoient encore dans le Hundstruck, & non-seulement laisser sur la Lohr les troupes qui y étoient, mais encore envoyer des troupes pour les renforcer. A mon arrivée à Koenigstein, j'appris que les Prussiens venoient de cantonner sur la Lohr, qu'ils devoient occuper depuis Nassau jusqu'à Wetzlaar.

Le rendez-vous des H. f. étoit à Gießen, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander par ma dernière dépêche. Je me suis décidé à ne laisser établir aucun cantonnement à la rive gauche de la Lohr, en conséquence à attaquer à la fois tous ceux qui étoient à cette rive. Le général Munnier & le colonel Houchard étoient chargés de l'attaque des cantonnemens à gauche, & un corps aux ordres du lieutenant lieutenant Neuwinger avec lequel je marchois, devoit attaquer ceux de droite.

Le 9, le colonel Houchard a attaqué les Prussiens qui occupoient un poste très-avant eux au-dessus de Limbourg, une éminence avec un grand ravin devant eux; ils avoient été prévenus de son arrivée, quelque diligence qu'il eût pu mettre dans la marche. Le général Eben avoit assemblé environ 1500 hussards et 3 mille hommes d'infanterie.

Le colonel Houchard débouchant avec l'artillerie à cheval & quelques escadrons de chasseurs à cheval, ils se sont retirés assez loin pour n'avoir pu en prendre que quelques-uns. Ils ont non-seulement passé le ravin, mais aussi la ville de Limbourg & le pont de la Lohr.

Le colonel Houchard s'est alors décidé à attaquer l'infanterie prussienne, ce que les troupes de la république ont fait avec la plus grande vigueur: après un combat d'une heure, malgré la mousqueterie très-faible & très-vive des Prussiens, les troupes de la république les ont forcés d'abandonner leur poste; le colonel Houchard ayant trouvé le moyen de les prendre en flanc, les Prussiens se sont retirés dans la ville de Limbourg; ils ont été vivement suivis par nos braves soldats, qui ont combattu avec ce nerf qui appartient à la liberté. Le premier bataillon des volontaires du Jura, surtout, s'est fait distinguer par son habileté; il a toujours poursuivi les bataillons prussiens à trente pas de leur retraite. Le septième bataillon des chasseurs de ligne a aussi combattu avec un très-grand nerf; & je demande enfin qu'on donne au colonel Houchard le grade de maréchal-de-camp. Il seroit trop étonnant que le nouveau régime fonctionnât les injustices de l'ancien, en laissant dans l'oubli un des plus braves officiers, des plus intelligens de l'armée. Ce n'est pas pour lui qu'il faut le faire général, c'est pour la chose publique.

Le citoyen Sibau, premier lieutenant-colonel du premier bataillon du Jura, mérite non-seulement de très-grands éloges, mais de l'avancement, & je demande pour lui le premier régiment des troupes de ligne vacant.

Les Prussiens ont laissé sur la place plus de cent morts; on leur a fait cinquante prisonniers, parmi lesquels sont un colonel & un lieutenant-colonel; ils ont eu prodigieusement de blessés, notre artillerie les ayant tiré à mitraille à 120 toises, pendant plus d'une heure.

J'ai toujours à me féliciter de l'heureux destin qui semble préserver les troupes de la république. Il est incroyable qu'après un feu de mousqueterie affreux, nous n'ayons eu que quatre hommes tués & dix blessés, parmi lesquels se



trouve le citoyen Bodelleuvre, lieutenant-colonel en second du septième régiment de chasseurs à pied, toute leur moufqueterie portant beaucoup trop haut.

Je voudrais, citoyen ministre, n'avoir jamais que d'heureuses nouvelles à vous annoncer, & que la fortune secondât toujours nos entreprises; mais elle est femme, & mes cheveux grisonnent.

P. S. Les Hessois se sont retirés de l'autre côté de Marbourg en passant par Hembourg, ce qui les a détournés de quelques lieues sur leur gauche. Les Prussiens ne se sont trouvés ni à Weibourg ni à Wetzlaar.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Grégoire.)

Suite de la séance du vendredi 16 novembre.

Le ministre de la guerre & le général Custine proposent encore une place de maréchal-de-camp en faveur du colonel Houchard, qui a contribué d'une manière distinguée au succès de cette expédition.

Comme il n'y a pas de places d'officiers-généraux vacantes, cette proposition a été renvoyée au comité de la guerre.

Les commissaires de la convention nationale à l'armée des Pyrénées écrivent de Bayonne que nos troupes brûlent du désir de voler à la victoire, & que les mesures les plus efficaces sont prises pour aller cueillir, même à Madrid, celle que l'amour de la liberté ne refuse jamais aux ennemis de toute tyrannie.

Le ministre de la guerre annonce un jugement militaire, prononcé & exécuté à Verdun, qui condamne à mort trois émigrés pris les armes à la main; renvoie quelques autres, non encore convaincus du même délit, au tribunal de leur district, & enfin acquitte quelques autres accusés, & également non convaincus.

Quelques départemens, & notamment celui du Jura annoncent que, depuis la loi qui bannit à perpétuité les émigrés du territoire de la république, plusieurs de ces rebelles arrivent pour rentrer dans le sein d'une patrie dont ils ne sont plus dignes. Ils exposent quelques difficultés qu'il soumettent à la décision que la convention doit rendre pour régler leur conduite à l'égard des émigrés. La dénonciation & la proposition sont renvoyées au comité de législation chargé de présenter demain la suite de la loi sur les émigrés.

Le ministre de la guerre demande un secours de 300 mille liv. à ajouter aux dépenses nécessaires pour le transport des soldats de la liberté, qui se trouvent malades. Cette proposition est décrétée.

Le ministre de la justice demande à la convention nationale un article additionnel au code pénal pour un délit qui n'a pas été prévu, & sur lequel il lui paroît que la loi ne doit plus rester muette. Cette demande est renvoyée au comité de législation.

Le commissaire Borens, dénoncé au commencement de la séance, a été admis à la barre; il a dit n'avoir donné aucun ordre pour le départ des bataillons, comme on l'en avoit accusé. Cette affaire a été renvoyée à l'examen du comité de sûreté générale.

Séance du samedi 17 novembre.

Après la lecture du procès-verbal & de plusieurs lettres &

alresses, qui ont été renvoyées aux comités, on a entendu celle d'une lettre du ministre de la guerre, qui transmet à la convention nationale les détails de la mission du citoyen Lefevre, chargé de faire exécuter le décret d'accusation lancé contre Montequiou, ci-devant général de l'armée des Alpes. Arrivé au lieu où devoit se trouver cet ex-général, le citoyen Lefevre a appris qu'il avoit monté à cheval, & s'étoit jetté dans la ville de Genève. Le commissaire du pouvoir exécutif a fait demander aux magistrats de cette ville l'extradition de l'accusé: on lui a répondu qu'après les perquisitions les plus sévères, on n'avoit pu découvrir la retraite de Montequiou; que tout ce que l'on savoit, c'étoit que cet officier françois venoit de s'embarquer sur le Lac; mais qu'on ignoroit la direction de sa traversée, & qu'en conséquence il n'étoit pas possible de donner des renseignements plus étendus au commissaire du pouvoir exécutif de la république françoise.

On a décrété un projet en plusieurs articles concernant l'emploi des seize millions qui reviennent aux municipalités sur le produit des ventes des domaines nationaux.

L'ordre du jour appelloit la discussion sur les émigrés; le citoyen Buzot vouloit qu'on discutât d'abord l'article 19 du projet du comité de législation, article qui fixe au premier avril le délai, passé lequel il ne seroit plus admis de réclamations sur les cas d'exception.

La majorité a pensé que le plan du comité devoit être discuté de suite: en conséquence, la quatrième partie de l'article IV a été soumise à la discussion. Nous allons faire connoître cet article en entier.

Art. IV. « Ne seront pas réputés émigrés, 1°. les enfans qui, au jour de la promulgation de la présente loi, ne seront pas âgés de plus de quatorze ans, à la charge par eux de rentrer en France dans un an de la promulgation de la présente loi, & d'y résider.

2°. Les bannis à temps, à la charge de rentrer en France dans un an du jour de l'expiration de leur bannissement, & d'y rester.

3°. Les déportés. (Le mode d'application de cette partie est renvoyé au comité.)

4°. Les François établis par mariage, ou naturalisés en pays étrangers avant le premier Juillet 1789; ceux qui ont une mission de la nation, leurs épouses, peres & meres domiciliés avec eux (ce qui précède a été décrété, ce qui suit est l'objet de la discussion); les Négocians, leurs facteurs, & les ouvriers notoirement connus pour être dans l'usage de faire en raison de leur commerce ou de leur profession, des voyages chez l'étranger, ainsi que ceux qui, avant leur départ, ont été notoirement connus pour s'être consacrés à l'étude des sciences ou des arts, & ne s'être absentés que pour acquérir de nouvelles connoissances dans leur état ».

La discussion n'a pas porté précieusement sur le texte de cette quatrième partie; apparemment que l'on a reconnu la justice des dispositions qu'il renferme: mais plusieurs membres vouloient y faire des additions. Manuel a pensé qu'il devoit distinguer parmi les émigrés une classe d'hommes qui paroissent moins coupables qu'ils ne l'étoient en effet; il vouloit parler des François qui, par foiblesse ou par crainte, ont quitté leur patrie après les événemens du 2 septembre; en conséquence, il a proposé un amendement. (Nous le donnerons demain avec la fin de la séance).

MONESTIER.